



Comité permanent de concertation pour l'Éco-Vallée Réunion du 6 novembre 2013

Liste de présence

Etaient présents :

- Michel CARTIER représentant la Préfecture des Alpes-Maritimes
- David BARJON représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Edouard INES représentant la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- Catherine VILLARUBIAS représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA
- Françoise MAQUARD, Présidente de l'association GADSECA
- Christian COLLET et Jacques MOLINARI représentant le GIR MARALPIN
- Véronique PAQUIS, Adjointe au maire de Nice, déléguée à la Recherche, au Développement Durable, à l'Ecologie et à l'Environnement
- Rémi GAECHTER, Conseiller Municipal Ville de Nice, Conseiller Métropolitain,
- Georges DAO représentant le MEDEF 06
- Nicolas GHETTI représentant la CGPME 06
- Pascal NICOLETTI représentant la Chambre de commerce et d'industrie NCA
- Michel DESSUS, Président de la Chambre d'Agriculture
- Brigitte GOURMANEL, Présidente de l'association Région Verte
- Michel GASIGLIA, Président de l'association Métropole Bleue
- Laurent PARZI, Président local de l'association France Nature Environnement
- Thierry MARMOY représentant le comité de quartier Saint Isidore,
- Paul RASORI représentant le comité de quartier Crémat,
- Christophe BOURGUE, Président de l'association Côte-d'Azur Industries de la plaine du Var (C.A.I.P.D.V),
 Directeur du site Schneider Electric
- Jacques LESIEUR, Directeur général de Team Côte d'Azur,
- Pierre-Jean BARRE, Directeur de l'IMREDD, Université Nice Sophia Antipolis,
- Michel BENAIM, Vice-Président de l'Ordre des Architectes de la région PACA
- Cathy HERBERT, Directrice de Côte d'Azur Habitat,
- Robert ROUX, Président du Conseil de Développement Durable et de Proximité de la Métropole NCA,
- Dominique THILLAUD, Président du Directoire de la Société des Aéroports de la Cote d'Azur

Etaient absents:

- Le directeur de Nice Matin,
- Gérard GIRAUDON, Président du club des dirigeants de Sophia Antipolis,
- M. BOURDIN, sociologue,
- Un représentant de la CGT
- Un représentant de FO
- Un représentant de la CFDT
- 2 membres désignés par le Conseil régional
- Un représentant la Direction Départementale des Finances Publiques
- Le Président de la FDSEA, ou son représentant
- Un représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat
- M. BERTE, Président de l'association des propriétaires des Iscles
- 2 représentant du Conseil général du 06
- 2 représentants de la Métropole Nice Côte d'Azur





Compte rendu

Première réunion du comité permanent de concertation : séance d'installation du 6 novembre 2013

Introduction de la séance

Adolphe Colrat, Préfet des Alpes Maritimes Christian Tordo, Président du Conseil d'administration de l'EPA Pascal Gauthier, Directeur général de l'EPA Claire Servella, Directrice de l'aménagement territorial de l'EPA

Personnes présentes

Liste de présence en annexe

Le Préfet rappelle que cette instance a été créée par les volontés croisées de Mme la Ministre, Cécile Duflot, et du conseil d'administration de l'EPA. Le comité permanent de concertation a pour vocation d'analyser et de débattre des principaux enjeux d'aménagement durable présents sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National (la biodiversité, l'habitat, les déplacements, l'agriculture...). Ses réflexions et l'organisation de réunions élargies, et ouvertes au grand public, doivent contribuer à poursuivre le débat ouvert lors de la définition du projet de territoire, à permettre d'orienter et de renforcer l'efficacité des interventions de l'EPA Plaine du Var et à contribuer à la mise en œuvre d'un projet partagé le plus largement possible.

Une instance consultative

Le Président du Conseil d'administration confirme les propos du Préfet sur la pleine convergence des attentes ministérielles et de la volonté de l'ensemble du conseil d'administration. Le territoire concerné est couvert par une opération d'intérêt national, qui a vocation à contribuer au développement de la métropole et, au delà, de la région et de la France. C'est en ce sens qu'il s'agit d'un OIN.

La concertation, en réalité, ne débute pas avec la présente réunion : le projet de territoire, le protocole de partenariat, l'enquête publique préalable à la création de ZAD ont déjà engagé celle-ci en termes réglementaires. Le comité permanent de concertation prolonge et renforce donc ce dialogue avec le territoire. Seul le conseil d'administration est cependant habilité à prendre les décisions, mais en tenant compte au mieux des avis émis par l'instance de concertation.

Une méthode qui privilégie la réflexion et la discussion

L'objet de cette séance est donc de recueillir auprès des personnes présentes des propositions de méthodes et d'organisation des prochaines séances du comité permanent de concertation.

une gouvernance représentative des intérêts Eco-Vallée Composée de 5 collèges (40 membres au total), le comité permanent de concertation entend refléter au mieux la diversité des acteurs et parties prenantes de ce vaste territoire (représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des milieux économiques, du monde associatif et de personnalités qualifiées).

Le Préfet souligne l'absence de 14 membres invités à cette première séance et souhaite, à l'avenir, une représentation plénière et régulière qui permette la pérennité et l'efficacité du dispositif. Il n'exclut pas la création de postes de suppléants.

Le caractère d'« Opération d'intérêt national » marque l'engagement de l'Etat dans le projet Eco-Vallée, l'une des plus vastes OIN de France. La mise en œuvre de cette OIN de 10 000 hectares est confiée à l'Établissement Public d'Aménagement (EPA Plaine du Var) qui a estimé à 450 hectares le potentiel mutable et aménage, d'ores et déjà, 100 hectares dans le cadre du protocole financier voté en 2012. Un territoire qui interroge de multiples enjeux et sur lequel d'autres acteurs portent également des projets où l'EPA est associé.

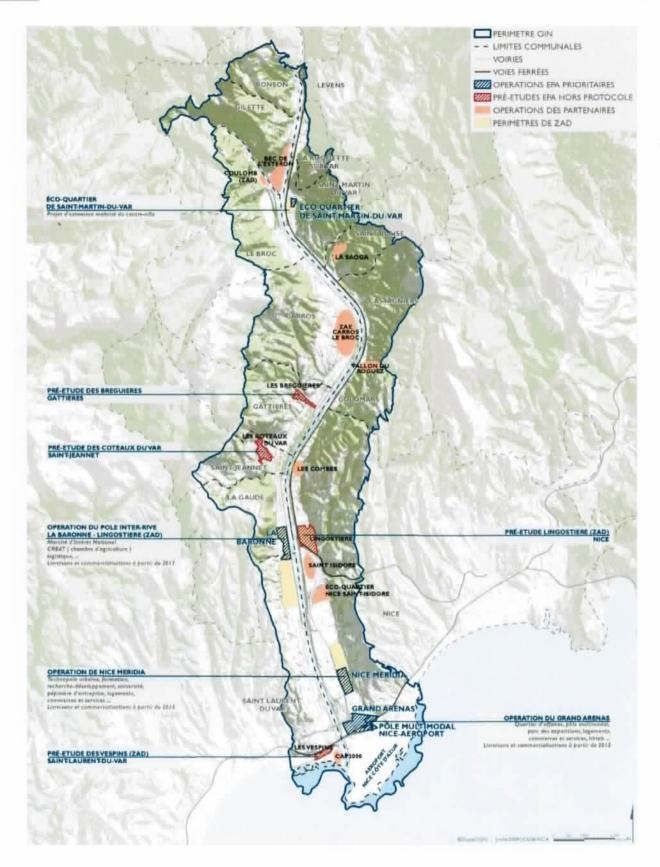
POINT D'ÉTAPE SUR L'OPERATION D'INTÉRÉT NATIONAL

Le projet de territoire adopté par le conseil d'administration de l'EPA en décembre 2011 acte un principe d'intervention de l'EPA à deux échelles, celle du territoire et celle des opérations d'aménagement, autour des trois axes stratégiques du projet Eco-Vallée :

- Restaurer, préserver, valoriser un territoire exceptionnel mais altéré
- o Aménager durablement un territoire stratégique mais désordonné
- Impulser une forte dynamique économique et sociale à l'ensemble du territoire métropolitain











Origine et justification de l'OIN

Genèse de l'Établissement public d'aménagement

Les études fondatrices garantes d'un socle partagé traduit dans le Projet de territoire Le protocole financier et les guatre opérations prioritaires dont l'EPA est aménageur

Les actions transversales à l'attention des acteurs du territoire : le cadre de références pour la qualité environnementale de la construction et de l'aménagement, le guide pour la préservation de la biodiversité, la démarche d'écologie industrielle, les actions EcoCité et l'éducation au développement durable sur le territoire avec le centre régional de documentation pédagogique.

Présentation de l'Eco-Vallée et rappel des actions menées par l'EPA

Sur une OIN, l'Etat reprend des compétences d'urbanisme auparavant décentralisées, mais en pleine coordination avec le partenariat local.

La justification de l'OIN Eco-Vallée repose sur trois principes : l'existence d'une métropole internationale, un aménagement actuel anarchique et dégradé, mais le constat d'un territoire à haut potentiel économique et environnemental. Les enjeux de celui-ci sont : l'attractivité économique, l'environnement, l'urbanisme et le logement, la mobilité durable, l'agriculture, et les risques naturels et technologiques.

Le Préfet ouvre le dialogue en rappelant la responsabilité collective des membres du CPC qui participent par ce dispositif à une réflexion sur un vaste périmètre et dans une temporalité longue qui oblige à intégrer l'évolutivité du processus comme celle du territoire. Ce n'est pas le comité permanent de concertation qui concevra et mettra en œuvre l'aménagement de la plaine du Var, cette responsabilité incombant au Conseil d'administration de l'EPA, mais le comité a vocation à rendre des avis de façon que toutes les perceptions puissent s'exprimer.

Les réactions des personnes présentes manifestent leur intérêt et leur engagement dans cette démarche de co-construction. Pour ce faire, ils mettent l'accent sur la nécessité de bâtir ces échanges sur des principes de respect mutuel, d'écoute et de compromis.

L'ensemble des participants s'accordent sur un esprit de travail fondé sur la réflexion collective. Conscient de la complexité du territoire et de ses enjeux, apparemment contradictoires, le CPC pouvait être l'opportunité de trouver des équilibres. Les interventions sont les suivantes :

l'Association Métropole bleue entend préserver l'identité locale et les intérêts locaux dans les projets, et estime que le projet d'aménagement ne saurait se limiter aux quatre opérations objet du protocole financier : si 400 ha de la plaine sont mutables, celle-ci couvre 10 000 ha, et le projet d'aménagement doit s'appliquer à toute cette zone. « Nationale », l'OIN, doit être exemplaire. Il s'agit de rétablir la balance commerciale de notre pays, et de ne pas négliger la nécessité de produire de la valeur. Il faut faire vivre ensemble des éléments apparemment contradictoires, et ne pas en particulier saccager les terres encore agricoles.

Réactions et suggestions d'organisation Ce point de vue est repris par France Nature Environnement, qui entend voir s'instaurer une vrale concertation après le refus de tenue d'un débat public. Il faut une vision globale, un projet de territoire, contre une certaine « anarchie ». Pour faciliter le renforcement de la concertation, une déclaration commune est formulée, qui demande la définition d'un règlement intérieur, notamment sur les modalités de vote, la mise à disposition, par l'EPA, d'un secrétariat et des locaux, la création de groupes de travail (agriculture, activités économiques...) habilités à faire appel à des experts. Si quatre réunions annuelles du comité peuvent paraître insuffisantes, il est cependant possible de s'en contenter si les séances en sont préparées par ces groupes de travail avec la possibilité de faire appel à des experts. Les membres du comité doivent pouvoir avoir accès à toutes les études, et tous les projets doivent être soumis à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Le projet de transfert du marché d'intérêt national à la Baronne doit faire l'objet d'un examen approfondi, car il pose beaucoup de problèmes tels que sa desserte et l'utilisation de terres agricoles pour l'y implanter, ou le nombre de déplacements quotidiens qu'il induit.

- Le Président de la chambre d'agriculture, pour qui l'agriculture a toute sa place dans l'OIN, rappelle que le transfert du MIN a fait l'objet de nombreuses réflexions, et il exclut donc de revenir sur les projets en cours de réalisation.
- Ce point de vue est partagé par le représentant de la DDTM, qui rappelle que des études fondatrices ont défini les axes d'aménagement de la plaine et qui, compte tenu des études et réflexions déjà disponibles, recommande lui aussi de ne pas chercher à reprendre des réflexions à leur début. Il prône également la limitation du nombre de groupes de travail, de façon à ne pas surcharger inutilement les agenda de chacun.





- Le Directeur de Schneider-Electric, par ailleurs président du comité des entreprises de la ZA de Carros, met l'accent sur les groupes de travail portant sur l'activité économique et l'énergie, et il prône la recherche de cohérence avec Sophia-Antipolis. Il faut que chacun apporte une valeur ajoutée au sein du comité permanent de concertation.
- Le représentant de la CCI estime que les réflexions d'aménagement doivent porter sur l'ensemble de la plaine. Le comité ne doit pas être une instance permanente de remise en cause des projets en cours.
- M. Gaechter recommande de travailler avec l'ensemble du département, de façon à éviter d'isoler la plaine du Var de son ensemble géographique.
- M. Pierre-Jean BARRE (IMREDD) évoque la ville intelligente et durable. Il faut marier la formation, la recherche et les entreprises. Il se réfère à la dynamique à l'œuvre à Grenoble ou à Nantes, avec une capacité à produire des projets.
- Les représentants des comités de quartiers mettent en avant l'intérêt de privilégier l'intérêt général de la plaine, avant d'y instaurer les principes d'une OIN. Ils affirment leur vigilance à l'égard des projets d'aménagement.
- Le Président du directoire de la société aéroportuaire rappelle que l'emploi doit être la priorité de tous. Il faut donc réfléchir à faciliter les implantations d'entreprises et à créer des conditions favorables à l'emploi.
- La représentante de la DREAL rappelle que, sur la base des nombreux documents déjà élaborés et d'un diagnostic territorial, il convient de trouver des compromis, et même mieux, entre les activités économiques et la protection de l'environnement. Il faut mettre en place un plan-guide spatialisant les divers enjeux. Il s'agit de redynamiser et de transfigurer ce territoire, en construisant des projets en commun, dans une « co-construction » avec les élus
- Le GIR Maralpin, qui estime que le moment est venu de soumettre à examen le projet de transfert du MIN, demande à l'EPA d'établir un schéma de cohérence.
- Le représentant de l'unité territoriale de la DIRECCTE met l'accent lui aussi sur la nécessité de préserver et de créer de l'emploi, dans une zone qui compte déjà des fleurons industriels, et, pour ce faire, d'instaurer un véritable éco-système dans la plaine du Var en veillant à sa cohésion générale.

Le préfet clôture la séance en proposant que l'EPA en fasse une synthèse, propose une méthode, une organisation et les thématiques à retenir à partir de cet échange. Le prochain comité pourrait se réunir au mois de janvier prochain.

> Le Préfet des Alpes-Maritimes SGAD-B 3546

Adolphe COLRAT

Mustil